

les futures mères; recherches médicales plus poussées sur la grossesse; meilleur équipement des salles de maternité des hôpitaux; services plus nombreux pour les mères et les enfants aux dispensaires des hôpitaux et aux centres sanitaires municipaux.

Subvention à la réadaptation médicale.—Plusieurs programmes de réadaptation des invalides ont été institués au Canada et quelques-uns sont appuyés par des subventions fédérales. Ces programmes visaient surtout des groupes particuliers et ce n'est qu'après la formation, sous les auspices du gouvernement fédéral, du Comité consultatif canadien de la réadaptation, en 1951, que l'on tenta de formuler des plans de réadaptation complets. Comme grand moyen de remédier aux lacunes des services établis, le Comité recommanda l'octroi d'une subvention fédérale à l'appui des programmes provinciaux ou bénévoles. La subvention à la réadaptation médicale a été établie afin d'aider à atteindre cet objectif. On prévoit que les projets bénéficiant de la subvention appartiendront à trois principales catégories:

1° Formation professionnelle de préposés à la réadaptation (médecins, psychiatres, physiothérapeutes, spécialistes de la thérapie professionnelle, assistants sociaux, infirmières, spécialistes de la gymnastique corrective et préposés à la réadaptation).

2° Outillage de réadaptation (appareils d'électrothérapie, bains Hubbard, bains tourbillon, appareils de gymnastique corrective et autres appareils spéciaux utilisés pour la guérison de certaines infirmités).

3° Services de réadaptation médicale (relevés des personnes infirmes, emploi du personnel qualifié nécessaire dans les hôpitaux et les centres de réadaptation, organisation d'unités où les infirmes peuvent obtenir de l'assistance à l'égard de leurs appareils et création d'autres cliniques et unités spécialisées indispensables à un programme complet de soin des infirmes).

Subvention aux services de laboratoire et de radiologie.—Les installations et services de diagnostic, qui sont d'une importance grandissante dans la médecine moderne, se sont rapidement accrus ces dernières années, souvent grâce à l'aide apportée par les diverses subventions à l'hygiène publique. Même si ces services et installations sont hautement développés dans un grand nombre de centres, par contre beaucoup de localités canadiennes ont besoin d'assistance pour les établir ou les améliorer. La subvention aux services de laboratoire et de radiologie est destinée à fournir cette assistance, grâce à la formation de radiologistes et autres spécialistes, à l'extension des installations de laboratoire, à la fourniture d'équipement de diagnostic et au maintien des services de laboratoire et de radiologie.

Chiffre des nouvelles subventions.—La création des nouvelles subventions signifie un engagement financier de 42 millions de dollars de la part du gouvernement fédéral, réparti sur une période de cinq ans. L'engagement total au titre du Programme de subventions nationales à l'hygiène n'est pas, cependant, grossi de toute cette somme. Toutes les dépenses relevant de la subvention au relevé des services de santé ont été effectuées au cours de la première période de cinq années et cette subvention n'est pas renouvelable. Une épargne plus importante est réalisée en réduisant de moitié la subvention à la construction d'hôpitaux. Cette réduction est possible par suite de la construction intense effectuée entre 1948 et 1953. Après avoir pourvu à l'achèvement des travaux approuvés durant les premiers cinq ans, on se propose d'allouer annuellement \$6,850,000 pour de nouvelles constructions.